

“ Avec l'appui de l'APCE, le Conseil Supérieur et le CRA s'engagent à intensifier leurs échanges d'information, d'expertise, de contenus, et à augmenter leur visibilité respective sur internet. ”

L'expert-comptable, acteur incontournable de la transmission d'entreprise

1^{er} février 2012 : convention entre le Conseil Supérieur et le CRA, un nouvel atout pour l'expert-comptable !

C'est au Salon des Entrepreneurs qu'a eu lieu la signature d'une convention entre le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et le Centre des Repreneurs d'Affaires (CRA) en présence de l'Agence Pour la Création d'Entreprises (APCE). Son but : permettre aux experts-comptables de disposer d'un réseau qualifié pour accompagner leurs clients dans la transmission d'entreprises.

La transmission d'entreprises est un enjeu majeur pour notre pays. Une sensibilisation très en amont des chefs d'entreprise en est le préalable. Puis, un accompagnement de qualité est une véritable nécessité, afin que le passage de témoin s'opère dans des conditions de sécurité optimales pour les deux parties : en effet, un changement de direction au sein d'une entreprise doit être une opportunité pour la développer. La préparation et l'accompagnement de la transmission constituent donc une véritable mission pour les experts-comptables.

En 2009, à la demande du gouvernement, plusieurs partenaires ont décidé d'unir leurs forces pour sensibiliser les chefs d'entreprise sur la question de la transmission. C'est ainsi que le Conseil Supérieur s'est engagé avec l'APCE, les réseaux consulaires, les notaires et les avocats dans une campagne nationale d'information, qui a rassemblé plusieurs milliers de chefs d'entreprise dans une quinzaine de réunions régionales.

En 2011, dans le prolongement du succès de cette opération et sous

l'impulsion de Pierre Préjean, président du Comité transmission et évaluation du Conseil Supérieur, des liens étroits se sont créés, d'une part avec l'APCE, chargée par l'Etat de la promotion de la transmission d'entreprises, et d'autre part avec le CRA, principale association nationale sans but lucratif œuvrant depuis plus de 25 ans à la promotion de la transmission.

Ainsi, une convention tripartite a été signée le 1^{er} février 2012 à l'occasion du Salon des Entrepreneurs.

Avec l'appui de l'APCE, le Conseil Supérieur et le CRA s'engagent à intensifier leurs échanges d'information, d'expertise, de contenus, et à augmenter leur visibilité respective sur internet. Les experts-comptables auront la faculté d'utiliser les services proposés par le CRA. En outre, ils seront étroitement associés au « Trophée CRA de la Reprise », manifestation annuelle mettant en valeur une transmission-reprise exemplaire, avec la possibilité d'y présenter des candidats.

Lors de la cérémonie de signature, Alain Belais, directeur général de l'APCE, s'est félicité du rôle de facilitateur joué par l'Agence. Pour leur part, Jean-Marie Catabelle, président du CRA, et Agnès Bricard, présidente du Conseil Supérieur, ont souligné le rôle moteur de leurs organisations et ont rappelé que cet accord reste ouvert à d'autres grands acteurs nationaux de la transmission-reprise, dès lors qu'il s'engage à un véritable professionnalisme, à une éthique faisant une large place à la confidentialité et qu'ils démontrent une réelle expertise pour qualifier les repreneurs et cédants. ■



Chiffres-clefs du CRA

- 70 délégations
- 1 500 repreneurs
- 600 offres de cession
- 200 délégués régionaux
- 2 offres sur 3 aboutissent à une transaction

Dates à retenir :

20 et 21 juin 2012 : Journées de la Transmission d'Entreprises, co-organisées par l'Ordre des Experts-Comptables de Paris Ile-de-France et la Chambre des Notaires de Paris, Palais des Congrès de Paris - Porte Maillot. www.lesjte.com

13 novembre 2012 : Manifestation sur l'évaluation, co-organisée par le CSOEC et la CNCC, sous le patronage de la Fédération Française des Experts en Evaluation (FFEE).



“ J’encourage nos confrères à identifier dès aujourd’hui leurs clients susceptibles de céder leur entreprise à moyen terme et à commencer à les sensibiliser. ”

Pierre Préjean

DOSSIER

QUATRE QUESTIONS À

Pierre Préjean, président du Comité transmission et évaluation du Conseil Supérieur

“ Il fallait trouver un réseau qualifié qui amène l’expert-comptable à chercher en toute quiétude des repreneurs ou des cédants selon le profil de son client. ”

Pourquoi ce partenariat ?

Nous nous sommes rendu compte que notre profession restait frileuse face à la transmission d’entreprise. D’abord, parce qu’elle redoute de ne pas trouver le bon repreneur pour accompagner son client, et puis aussi, il faut le dire, de perdre des dossiers. C’est une erreur ! Si l’expert-comptable est missionné pour trouver le repreneur, il restera en charge du dossier jusqu’au bout avec une mission d’accompagnement à la cession en plus de sa mission traditionnelle. De plus, rien ne l’empêchera de travailler par la suite avec le repreneur. Ce qu’il fallait trouver, c’était la bonne plate-forme, digne de confiance, où se trouvent des offres de cession et de reprise qualifiées. C’est ce qui nous a poussés à signer avec le CRA.

Pourtant, cette plate-forme n’est pas dédiée qu’aux experts-comptables ?

C’est vrai, mais ce n’était pas le plus important. Ce qu’il fallait, c’était trouver un réseau qualifié qui amène l’expert-

comptable à chercher en toute quiétude des repreneurs ou des cédants selon le profil de son client. Or, le CRA répond à deux critères fondamentaux à nos yeux : il couvre la France entière avec 200 délégués qui, pour la plupart, ont une expérience de chef d’entreprise et respectent la confidentialité, ce qui est essentiel. Dans le processus que nous avons négocié avec le CRA, l’expert-comptable suivra le dossier de son client jusqu’à la transmission finale, sans se voir mis à l’écart.

Comment l’expert-comptable a-t-il l’habitude de procéder, en matière de transmission ?

Comme il n’a pas le réseau suffisant pour pouvoir identifier les meilleurs repreneurs pour ses clients, il procède par le bouche-à-oreille. Il va donc puiser dans ses contacts, notamment les avocats. Mais cela reste très localisé. Le but du jeu aujourd’hui est d’apporter à l’expert-comptable un réseau fiable et large pour qu’il se lance dans ce type de mission sans crainte.

A votre avis, combien un expert-comptable possède-t-il de clients susceptibles de céder leur entreprise ?

On parle souvent de 700 000 chefs d’entreprise susceptibles de partir à la retraite d’ici 15 ans. Cependant, je n’ai pas les chiffres précis. En revanche, je suis persuadé que chacun de nos confrères possède dans son portefeuille des cédants potentiels. A lui de les identifier et de les accompagner car, s’il ne fait rien, il perdra le dossier ; soit son client trouvera lui-même un repreneur, soit il “liquidera” sa société au moment d’exercer ses droits à la retraite. Mais cela se prépare. Il faut souvent faire preuve de psychologie et de patience pour que cette étape importante se passe dans les meilleures conditions. J’encourage nos confrères à identifier dès aujourd’hui leurs clients susceptibles de céder leur entreprise à moyen terme et à commencer à les sensibiliser. A cet égard, l’APCE dispose d’un outil d’autodiagnostic performant qui peut aisément leur servir “d’entrée en matière”. ■

Les 6 étapes de l’expert-comptable pour accompagner un cédant dans sa démarche vers le CRA

1. Signature d’une mission d’accompagnement à la transmission entre l’expert-comptable et son client
2. Entretien personnalisé avec l’une des délégations du CRA (présentation de l’entreprise, bulletin d’adhésion, dossier de présentation à compléter)
3. Adhésion du cédant au CRA. Dossier de présentation renseigné avec l’aide de l’expert-comptable
4. Envoi du dossier au CRA - Saisie dans la base de données du CRA - Annonce anonyme publiée sur le site
5. Un repreneur identifie l’annonce - Le délégué CRA est prévenu par e-mail - S’il est “qualifié” pour cette annonce, envoi d’un dossier de présentation de l’entreprise après signature d’un engagement de confidentialité et après en avoir informé l’expert-comptable du cédant
6. Le repreneur contacte le délégué pour être mis en relation avec l’expert-comptable

En savoir plus : www.cra.asso.fr - www.apce.com/pid188/espace-repreneur.html?espace=2 - www.entreprisesettransmission.com